



Ais-je droit suite à une démission CDD à la prime de précarité?

Par **NATHYS**, le **14/05/2009** à **14:13**

Bonjour,

J'étais employé en CDD en tant que secrétaire-comptable en remplacement d'une personne en congé de maternité. J'ai eu l'opportunité de trouver un autre emploi et j'ai donc donné ma démission et effectué mon préavis. Sur mon contrat de travail en CDD ne figurait pas de date de fin de contrat.

J'ai reçu mon solde de tout compte, mon salaire du mois en cours, ainsi que mes congés payés. Par contre, je n'ai pas reçu les 10 % d'indemnités de précarités. Est-ce normal, étant donné que je n'avais pas de date de fin de contrat.

Merci de votre aide